

PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION

N° 19

du CONSEIL MUNICIPAL de

LES ANGLES

réuni en séance publique le **22 octobre 2020**

Objet :

Tarifs des concessions
funéraires des cimetières
à compter du 1^{er} octobre
2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deux octobre à 18 h 30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué en séance obligatoire, s'est réuni en la salle François Blanchard sous la présidence de M. Jean-Louis BANINO, Maire.

Présents à l'ouverture de la séance : M. Jean-Louis BANINO, Maire, Mme Martine FAUCON, M. Paul MELY, Mme Monique JOUVE épouse HOFFMANN, M. Laurent DAQUAI, Mme Christel AILHAUD épouse FROC, M. Hervé PILA, Mme Jeanine MARMOTTAN épouse DRAY, Adjoints, Mme Rabia Myriam BENGUEDDA épouse GILLARD, Mme Martine ALLEGRE épouse MEISSONNIER, M. Jean-Michel PINCHOT, M. Christian BERGES, M. Jean-Philippe ALTAYRAC, Mme Anne-Marie BOUCHER, Mme Catherine LEFERME, Mme Claudine GUIGARD, M. Jean-Luc PONTILLON, Mme Anne COULONGES, M. Patrice AUBARD, M. Michel MASSA, Mme Céline ROUX épouse ARNAUD, Mme Isabelle LEMIRE, Mme FEBVRE Sylvie épouse COINTIN.

Absents excusés à l'ouverture de la séance : M. Raymond PUGNOUD ayant donné pouvoir à M. Laurent DAQUAI, M. Philippe MALBRANQUE ayant donné pouvoir à M. Paul MELY, Mme Françoise KHATTOU épouse BLANC ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis BANINO, M. Cyril DEVEZE ayant donné pouvoir à Mme Rabia Myriam BENGUEDDA épouse GILLARD, Mme Audrey BAS épouse MOURET ayant donné pouvoir à Mme Céline ROUX épouse ARNAUD, M. Arnaud MARRAFFA.

Secrétaire : Mme Rabia Myriam BENGUEDDA épouse GILLARD.

Date de convocation :
15 octobre 2020

Date d'affichage :

Nombre de membres :
réglementaire : 29
en exercice : 29
présents : 23

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n° 34 du 22 septembre 2016, ne sont plus autorisées dans les cimetières de la commune que les concessions temporaires décennales, trentenaires et cinquantenaires.

Par délibération n° 9 du 3 juillet 2019, ont été adoptés de nouveaux tarifs des concessions funéraires.

Suite aux récents travaux d'agrandissement du Nouveau cimetière, il est proposé de fixer à compter du 1^{er} octobre 2020, les nouveaux tarifs des concessions funéraires comme suit :

TARIFS POUR CONCESSIONS SANS CAVEAUX PREFABRIQUES ET EN RENOUVELLEMENT (renouvellement s'applique à concession avec ou sans caveaux préfabriqués)				
Type de concession	Dimension L x l (surface arrondie)	Prix	Droits d'enregistrement (prix indicatif)	Total (prix indicatif)
Décennale	2.5 m ²	160 €	25 €	185 €
Trentenaire	2.5 m ²	320 €	25 €	345 €
Cinquantenaire simple	2.5 m ²	534 €	25 €	559 €
Cinquantenaire grande	4 m ²	801 €	25 €	826 €
TARIFS POUR CONCESSIONS AVEC CAVEAUX PREFABRIQUES				
Trentenaire caveau 2 places	2.5 m ²	2 427 €	25 €	2 452 €
Cinquantenaire simple + caveau 2 places	2.5 m ²	2 641 €	25 €	2 666 €
Cinquantenaire grande + caveau 4 places	4 m ²	3 177 €	25 €	3 202 €
Cinquantenaire grande + caveau 6 places	4 m ²	3 293 €	25 €	3 318 €

Par ailleurs, il est précisé que ces tarifs s'appliquent indifféremment sur les deux cimetières de la commune.

Les prix correspondant au coût de réalisation des travaux des structures préfabriquées sont les suivants :

- Caveaux 2 places trentenaire et cinquantenaire : 2 107 €,
- Caveaux 4 places cinquantenaire : 2 376 €,
- Caveaux 6 places cinquantenaire : 2 492 €.

Il est en outre précisé que la répartition du produit des concessions funéraires se fera à hauteur d'un tiers au bénéfice du Centre Communal d'Action sociale et de deux tiers pour le budget communal.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

l'exposé de son Président entendu et après en avoir délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2131-1 et suivants et L.2223-15 ;

VU la délibération n° 34 du 22 septembre 2016, relative aux concessions funéraires au nouveau cimetière ;

VU la délibération n° 9 du 3 juillet 2019 portant tarifs des concessions funéraires des cimetières à compter du 1^{er} octobre 2019 ;

CONSIDERANT les récents travaux d'agrandissement du Nouveau cimetière ;

FIXE, à compter du 1^{er} octobre 2020, les tarifs des concessions funéraires comme suit :

TARIFS POUR CONCESSIONS SANS CAVEAUX PREFABRIQUES ET EN RENOUVELLEMENT (renouvellement s'applique à concession avec ou sans caveaux préfabriqués)				
Type de concession	Dimension L x l (surface arrondie)	Prix	Droits d'enregistrement (prix indicatif)	Total (prix indicatif)
Décennale	2.5 m ²	160 €	25 €	185 €
Trentenaire	2.5 m ²	320 €	25 €	345 €
Cinquantenaire simple	2.5 m ²	534 €	25 €	559 €
Cinquantenaire grande	4 m ²	801 €	25 €	826 €
TARIFS POUR CONCESSIONS AVEC CAVEAUX PREFABRIQUES				
Trentenaire caveau 2 places	2.5 m ²	2 427 €	25 €	2 452 €
Cinquantenaire simple + caveau 2 places	2.5 m ²	2 641 €	25 €	2 666 €
Cinquantenaire grande + caveau 4 places	4 m ²	3 177 €	25 €	3 202 €
Cinquantenaire grande + caveau 6 places	4 m ²	3 293 €	25 €	3 318 €

PRECISE que ces tarifs s'appliquent indifféremment sur les deux cimetières de la commune ;

PRECISE que les prix correspondant au coût de réalisation des travaux des structures préfabriquées sont les suivants :

- Caveaux 2 places trentenaire et cinquantenaire : 2 107 €,
- Caveaux 4 places cinquantenaire : 2 376 €,
- Caveaux 6 places cinquantenaire : 2 492 €.

PRECISE que la répartition du produit des concessions des concessions funéraires se fera à hauteur d'un tiers au bénéfice du Centre Communal d'Action Sociale et de deux tiers pour le budget communal.

Adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme à la délibération :

Le Maire,

Jean-Louis BANINO